



**HAUT-COMMISSARIAT  
DE LA RÉPUBLIQUE  
EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**CABINET**

DOSSIER DE PRESSE

**LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE  
EN NOUVELLE-CALÉDONIE  
BILAN DE L'ANNÉE 2021 ET PRIORITÉS POUR 2022**

Conférence de presse du jeudi 17 mars 2022

**DOSSIER DE PRESSE**

**LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE  
EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

**BILAN DE L'ANNÉE 2021 ET PRIORITÉS POUR 2022**

Table des matières

<b>I. La délinquance en Nouvelle-Calédonie.....</b>	<b>3</b>
1– <u>La nature de la délinquance et son évolution sur les 12 derniers mois.....</u>	<u>3</u>
Les caractéristiques de la délinquance en Nouvelle-Calédonie .....	4
Focus sur la part des mineurs dans les AAB .....	5
Focus sur les VIF.....	5
Focus sur les vols de véhicules.....	6
Focus sur l'accidentologie routière.....	6
Comparaisons 2020/2021 .....	7
2– <u>Analyse territoriale de la délinquance.....</u>	<u>8</u>
La délinquance générale .....	8
<b>II. L'État, toujours présent.....</b>	<b>10</b>
1– <u>La répression de la délinquance.....</u>	<u>10</u>
1-1 Les renforts liés au référendum .....	10
1-2 Les Opérations Anti Délinquance (OAD) .....	10
1-3 Les renforts GM (en zone police ou en maintien de l'ordre en zone gendarmerie).....	11
1-4 Les saisies et dessaisissements d'armes.....	11
2– <u>Les actions de prévention .....</u>	<u>12</u>
2-1 Bilan de la police de la sécurité au quotidien.....	12
2-2 Prise en charge des ivresses publiques manifestes .....	13
2-3 Le dispositif d'accueil et l'accompagnement des victimes .....	13
2-4 Les dispositifs d'engagement citoyen .....	14
2-5 Le FIPD .....	15
<b>III. Priorités d'action pour 2022.....</b>	<b>16</b>
1– <u>La lutte contre la délinquance du quotidien / les atteintes aux biens.....</u>	<u>16</u>
2– <u>La lutte contre les stupéfiants.....</u>	<u>16</u>
3– <u>La lutte contre les violences intrafamiliales.....</u>	<u>16</u>
4– <u>La sécurité routière .....</u>	<u>17</u>

## Préambule

---

Les chiffres globaux de la délinquance au titre de l'année 2021 sont satisfaisants à l'échelle du territoire : - 4,4% s'agissant des atteintes aux biens alors que les chiffres des atteintes volontaires à l'intégrité physique sont restés stables.

Certains faits restent néanmoins marqués à la hausse : les vols de véhicules (+6,4%) et les violences conjugales (+12,6%).

S'agissant des vols ou tentatives de vol de véhicules, l'augmentation s'est concentrée sur les premiers mois de l'année 2021, en lien avec le conflit dit de l'usine du Sud au cours duquel les VL étaient utilisés comme obstacles et entraves à la circulation.

La hausse des violences conjugales est un phénomène continu depuis 2019. Si une libération de la parole est certainement à l'origine d'un accroissement du nombre de signalements, le niveau dramatiquement élevé situe la Nouvelle-Calédonie parmi les territoires où les femmes, principales victimes, sont les plus exposées.

La lecture des données proposées dans ce dossier doit intégrer un certain nombre de nuances :

- une très forte contraction de la délinquance au 3<sup>e</sup> quadrimestre 2022 obtenue grâce aux renforts consentis pour le référendum ;
- des reculs statistiques notables observés de la même manière pendant les phases successives de confinement ;
- un effet démultiplicateur des troubles liés au rachat de l'usine du Sud.

**Ainsi, toute comparaison avec l'année antérieure devra être mesurée.** Probablement plus qu'ailleurs et hors cas particulier de sujet sanitaire, la variation de la délinquance en Nouvelle-Calédonie est régulièrement déterminée par des facteurs tout à fait spécifiques au territoire.

Par ailleurs, le traitement de la délinquance doit être envisagé dans sa globalité. Si la compétence du représentant de l'État est concentrée sur le maintien de l'ordre public, la diminution des faits délictuels est le résultat d'une très grande variété d'interactions, **notamment en matière de prévention**. Elle implique notamment les actions :

- de l'autorité judiciaire, sous son autorité directe ou indirecte, la direction de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse et le service pénitentiaire d'insertion et de probation ;
- des collectivités de Nouvelle-Calédonie : gouvernement, provinces, municipalités ;
- de la communauté de l'éducation et de la formation : le Vice-rectorat, régiment du service militaire adapté.

Au-delà, dans une logique de continuum de sécurité, chaque citoyen est susceptible d'y prendre part, en rejoignant des dispositifs de partenariat (participation citoyenne notamment) et en observant individuellement certaines précautions dans sa vie quotidienne.

## I. LA DELINQUANCE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

### 1 – La nature de la délinquance et son évolution sur les 12 derniers mois

<b>ATTEINTES AUX BIENS</b>	Janv. à déc. 2020	Janv. à déc. 2021	Évolution	Taux / 1000 h NC	Taux / 1000 h France
Nombre de faits recensés	8 423	8 060	- 4,3 %	29,7	25,82
dont cambriolages	1 924	1 925	-	7,09	4,34
dont vols de véhicules	1 070	1 139	+ 6,4 %	4,2	1,84

<b>ATTEINTES AUX PERSONNES</b>	Janv. à déc. 2020	Janv. à déc. 2021	Évolution	Taux / 1000 h NC	Taux / 1000 h France
Nombre de faits recensés	4 787	4 782	-	17,62	10,84
dont violences physiques crapuleuses	213	169	- 20,7 %	0,62	1,05
dont violences physiques non crapuleuses	3 622	3 465	- 4,3 %	12,77	6,29
dont violences sexuelles	310	405	+ 30,6 %	1,49	1,13

<b>VIOLENCES INTRAFAMILIALES</b>	Janv. à déc. 2020	Janv. à déc. 2021	Évolution NC	Évolution nationale
Tous motifs confondus	2 027	2 217	+ 9,4%	+ 16,8%
dont violences conjugales	1 453	1 636	+ 12,6%	+ 16,8%
dont violences hors couple	574	581	-	+ 16,7%

<b>AUTRES FAITS</b>	Janv. à déc. 2020	Janv. à déc. 2021	Évolution	Taux / 1000 h NC	Taux / 1000 h France
Escroqueries	700	675	-	2,49	6,78
Infractions liées aux stupéfiants	1 649	1 132	- 31,4%	4,17	3,82
Faux documents	16	16	-	0,06	0,23

## Les caractéristiques de la délinquance en Nouvelle-Calédonie

### ↳ ATTEINTES AUX BIENS (AAB)

L'analyse des chiffres des **atteintes aux biens** démontre que la Nouvelle-Calédonie est confrontée à une **délinquance d'appropriation, qui se traduit par un fort taux de vols liés aux voitures**. Les deux périodes de confinement de l'année 2021 ont eu une influence claire sur les chiffres des cambriolages qui sont demeurés stables.

Pour autant, cette propension très forte au vol de véhicule (2x supérieur à la moyenne nationale), ne se traduit pas par un phénomène de recel ou de trafic de pièces détachées, les véhicules étant souvent brûlés ou détruits dans la nuit qui suit le larcin.

### ↳ ATTEINTES AUX PERSONNES

Le territoire se distingue également par la **prégnance des violences physiques non crapuleuses, bien qu'en diminution cette année**. Se dégage en contraste une **proportion de vols avec violences nettement inférieure** à celle observée en métropole.

Ces faits sont le plus souvent en lien avec une consommation excessive d'alcool et sont **régulièrement commis dans le cadre intrafamilial**.

**Les violences physiques crapuleuses ont connu une importante diminution cette année**. La violence n'est pas motivée par la quête d'un butin à la base par exemple des vols à l'arraché.

**Les atteintes aux personnes sont marquées par une nette augmentation des violences sexuelles** favorisées par les deux périodes de confinement qu'a pu connaître le territoire.

### ↳ VIOLENCES INTRAFAMILIALES

En 2021, les violences intrafamiliales tous motifs confondus (2 217 faits signalés) sont marquées par une augmentation annuelle de 9,4%, inférieure à celle constatée à l'échelle nationale (+ 16,8%).

1 636 faits de violences conjugales ont fait l'objet d'un dépôt de plainte auprès des services de police et de gendarmerie. En Nouvelle-Calédonie, **ces faits sont en augmentation de 12,6%**.

L'année 2021 a débuté avec le double homicide d'une jeune fille de 16 ans et sa mère de 41 ans par le petit ami de la première, âgé de 19 ans et père d'un enfant né le mois précédent. Elle s'est achevée le 23 décembre 2021 avec le meurtre, de son ex-compagne de 22 ans, mère de deux enfants, par un homme qui a ensuite mit fin à ses jours en retournant l'arme contre lui.

### ↳ AUTRES FAITS

**Les infractions liées aux stupéfiants** marquées par l'absence manifeste de délinquance organisée dans le domaine connaissent cette année, une diminution 31,4 %.

Les phénomènes d'escroquerie touchant des individus restent encore marginaux, même si très récemment (début 2022), le procureur de la République a signalé la multiplication de la pratique dite de « l'arnaque au président ».

### Focus sur la part des mineurs dans les AAB

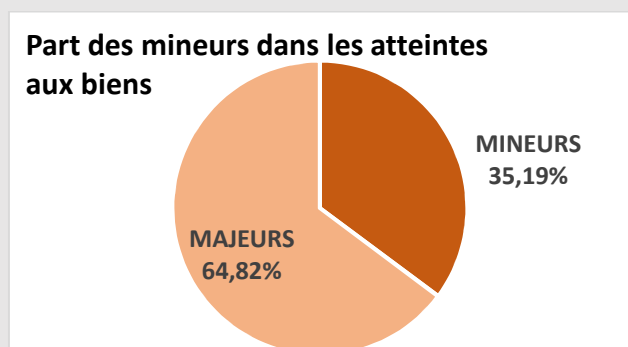
Les mineurs représentent sur ce segment **35,19%** des mis en cause avec une pointe observée en milieu urbain où presque un délinquant sur deux a moins de 18 ans. Elle est en baisse rapportée à 2021.

Il s'agit essentiellement d'une délinquance d'opportunité constituée de vols de voitures et de deux roues, de cambriolages.

En zone gendarmerie, près de 47,09% des auteurs de cambriolages sont des mineurs.

En zone police, près de 43,24% des mis en cause pour vol avec violence sont des mineurs.

→ De nombreux mineurs bien ancrés dans la délinquance **présentent déjà une addiction à l'alcool et au cannabis**. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette situation, il s'agit souvent de jeunes vivant dans un contexte familial particulièrement défavorable.



### Focus sur les VIF

Les chiffres des violences au sein des couples restent élevés. Le taux de violence physique et sexuelle est 7 fois plus élevé qu'en France métropolitaine.

Les violences conjugales sont en hausse de +12,6% soit 1 636 faits constatés en 2021 contre 1 453 en 2020. Les femmes restent les principales victimes des violences.

L'usage excessif d'alcool ou de stupéfiants (cannabis) est régulièrement constaté dans les actes de violence par les forces de l'ordre.

L'alcool est régulièrement utilisé comme prétexte pour expliquer, voir justifier la violence physique, alors qu'il sert principalement de catalyseur, déclenchant des actes provenant d'une violence déjà présente dans les actes du quotidien et au sein des familles.

Dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales, un partenariat avec le Parquet de Nouméa et la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale de la province Sud a abouti à la mise en œuvre d'un **stage de responsabilisation des auteurs de violences conjugales** cofinancé par le FIPD.

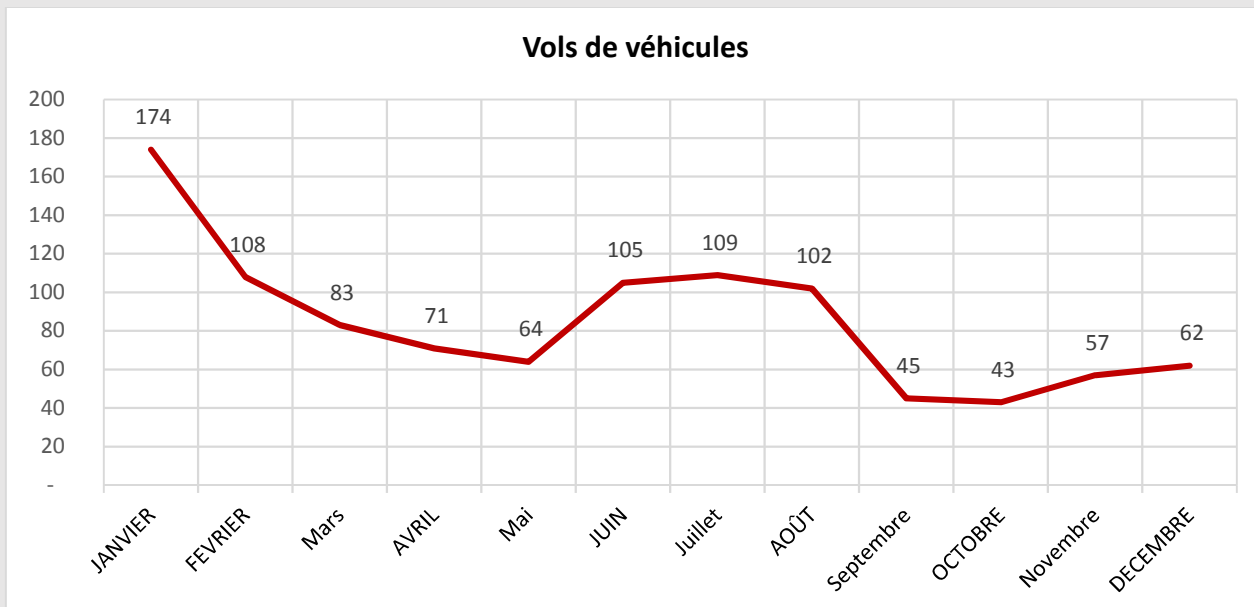
Ce dispositif offre depuis juin 2021 deux sessions mensuelles pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires. Il a ainsi bénéficié à un peu plus de 200 participants dont les 2/3 acceptent un suivi personnel après le stage. Ces résultats encouragent le développement et l'élargissement du dispositif en 2022. Ainsi, les orientations du Parquet vers ce dispositif, initialement dédié aux primo-délinquants auteurs de violences conjugales, intègrent désormais les primo-récidivistes.

## Focus sur les vols de véhicules

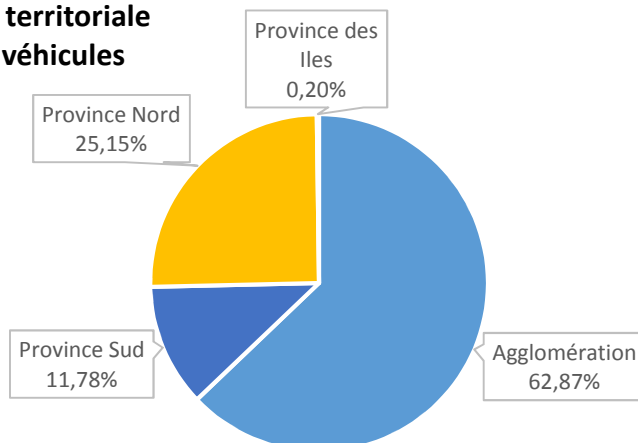
Les vols de véhicules sont en hausse de 6,4%. La proportion de vol de véhicule est deux fois supérieure à la moyenne nationale.

62,87% des vols de véhicules sont commis sur l'agglomération du Grand Nouméa.

Ils sont particulièrement en hausse à l'approche et en période de vacances scolaires.



### Répartition territoriale des vols de véhicules



## Focus sur l'accidentologie routière

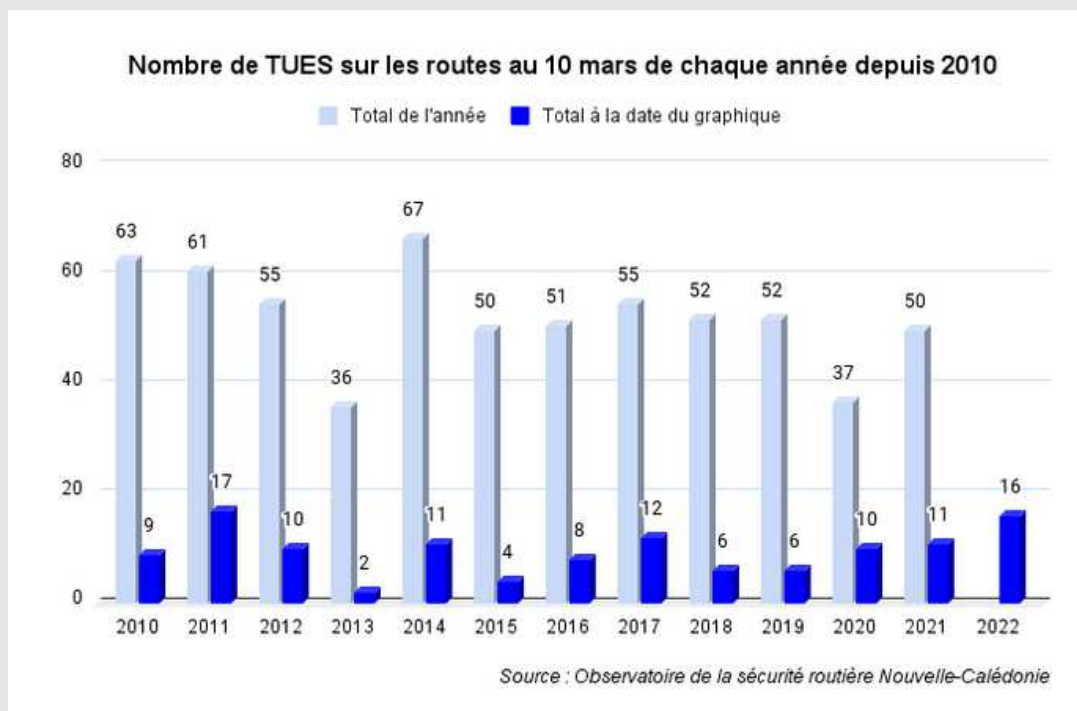
50 morts sur les routes ont été comptabilisés en 2021 contre 37 en 2020 et 52 en 2018 et 2019.

La Nouvelle-Calédonie est un territoire particulièrement étendu (près de 5 622 km de routes) avec des phénomènes d'alcoolisation massive en fin de semaine.

Le taux de mortalité routière en Nouvelle-Calédonie est très largement supérieur à tous les outre-mer. La gravité des accidents est plus élevée : 26 tués pour 100 blessés contre 12 en métropole et 14 outre-mer, soit une mortalité routière deux fois plus élevée.

On note une surreprésentation des 18-24 ans et, en leur sein, des hommes (85% des tués en Nouvelle-Calédonie contre 77% en France métropolitaine).

Trois déterminants de la mortalité routière sont identifiés : conduites addictives, vitesse et non port de la ceinture.



## Comparaisons 2020/2021

Dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid 19 et notamment des 2 périodes de confinement, les indicateurs de la délinquance présentent des évolutions très atypiques. En effet, le confinement a fortement influencé les conditions de dépôts de plaintes, pour les victimes et les forces de sécurité. De plus certaines formes de délinquance ne peuvent pas s'exercer dans le contexte de confinement ou de couvre-feu tandis que d'autres sont renforcées.

### La variation de la délinquance en Nouvelle-Calédonie :

- **atteinte aux biens** : elle est marquée par une baisse par rapport aux tendances nationales;
- **violences aux personnes** : elle est marquée par une stabilité qui contraste avec la hausse au niveau national (+ 12,6%).
- **violences intrafamiliales** : si le nombre de victimes décédées est orienté à la hausse (8 en 2021 contre 4 en 2020 et 6 en 2019), les violences dans les viols et violences sexuelles augmentent de 52,7% en 2021. Même si le poids des périodes de confinement est à mesurer, l'augmentation des violences sexuelles enregistrées s'inscrit dans un contexte d'amélioration des conditions d'accueil des victimes par les services de sécurité qui favorisent la libération de la parole (notamment organisations adaptées dans les services, les intervenants sociaux en gendarmerie et en police et partenariat avec le dispositif d'accueil des victimes au Médipôle).

**Les taux d'élucidation** demeurent quant à eux très supérieurs aux moyennes nationales.

Taux élucidation 2021	DTPN	COMGEND
Atteintes aux biens	38,73%	39,38%
Atteintes à l'intégrité physique	70,61%	89,74%



## 2 – Analyse territoriale de la délinquance

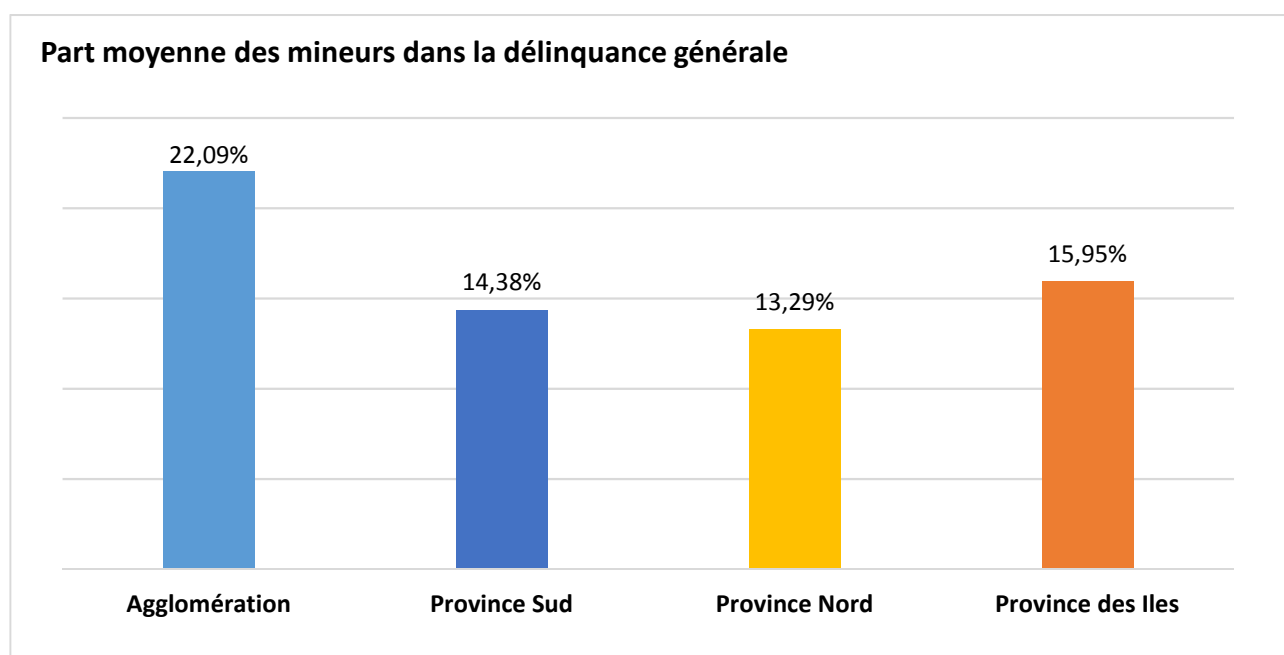
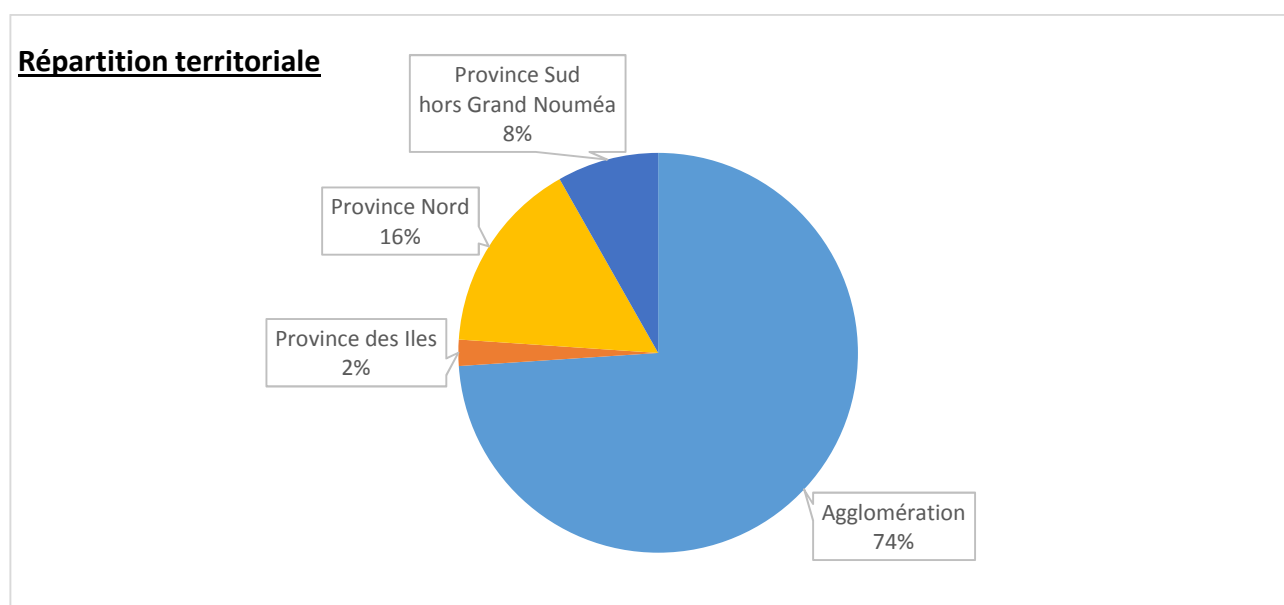
La commission des faits de délinquance se concentre en Province Sud et particulièrement sur l'agglomération du Grand Nouméa, qui regroupe à elle seule 74% des faits commis. Comme pour le reste du territoire, il s'agit essentiellement de faits liés aux atteintes aux biens où la part des mineurs reste élevée avec 35,19%.

On note que 62% des vols de véhicules sont commis dans l'agglomération du Grand Nouméa.

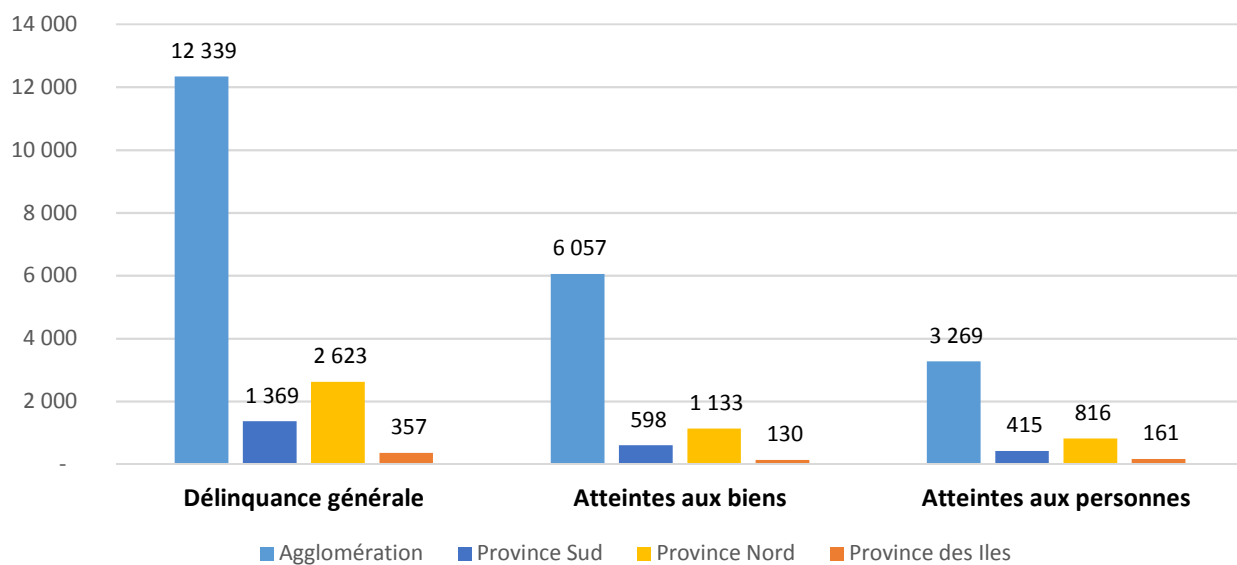
En province Nord, les communes de Koné et Kouaoua connaissent une recrudescence du nombre de vols de véhicules.

La province des Iles Loyauté reste relativement épargnée des phénomènes de délinquance générale.

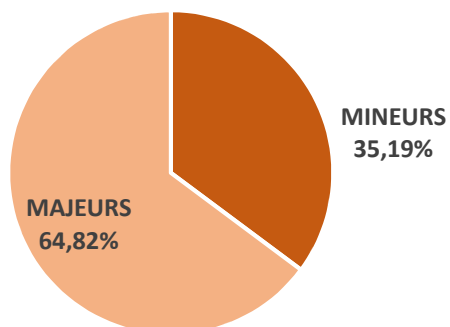
### La délinquance générale



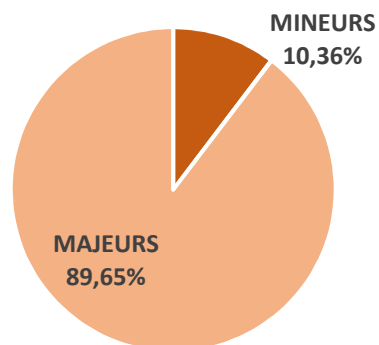
### Répartition territoriale de la délinquance générale, des atteintes aux biens et des atteintes aux personnes



#### Part des mineurs dans les atteintes aux biens



#### Part des mineurs dans les atteintes aux personnes



## II. L'ÉTAT, TOUJOURS PRESENT

---

### 1 – La répression de la délinquance

#### 1-1 Les renforts liés au référendum

Afin de garantir la sécurité et la sincérité de la troisième consultation référendaire d'autodétermination sur l'intégralité du territoire, d'importants moyens humains et matériels ont été alloués à la Nouvelle-Calédonie.

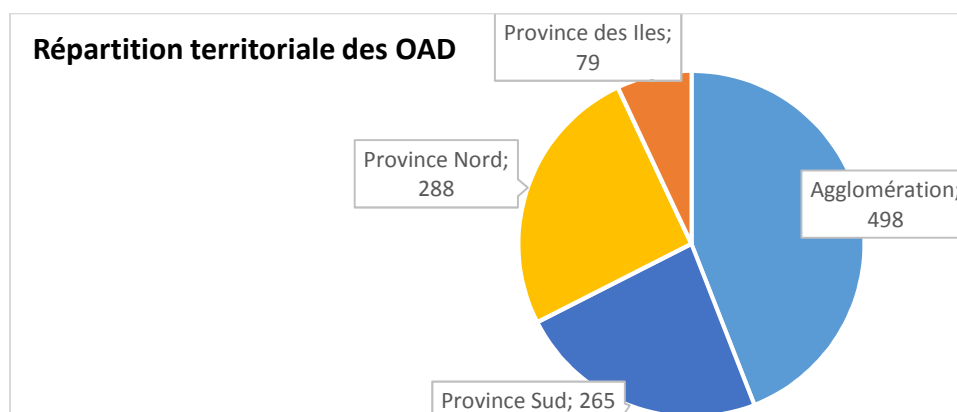
Une importante manœuvre logistique a débuté au mois d'octobre 2021 aboutissant à la présence de près de plus de 1 700 renforts.

Un dispositif maillé, avec une montée en charge progressive, a permis de garantir une bonne empreinte territoriale des forces de sécurité intérieure et une couverture maximale de la voie publique.

Au-delà de la sécurité du scrutin, la présence des renforts a véritablement eu un rôle impactant en matière de lutte contre la délinquance. Les renforts ont aussi contribué à l'encadrement des manifestations en zone police et permis de renforcer le dispositif judiciaire.

Le désengagement des forces a été organisé de manière progressive.

#### 1-2 Les Opérations Anti Délinquance (OAD)



En zone police, ces opérations mutualisent les effectifs Police Nationale / Douanes / Gendarmerie / Police Municipale dans une action de terrain commune.

Elles sont programmées chaque trimestre à l'occasion d'une réunion préparatoire inter-direction. Elles s'inscrivent principalement dans le cadre des actions de lutte contre les stupéfiants, vols de véhicules, délinquance de voie publique et lutte contre l'alcool au volant.

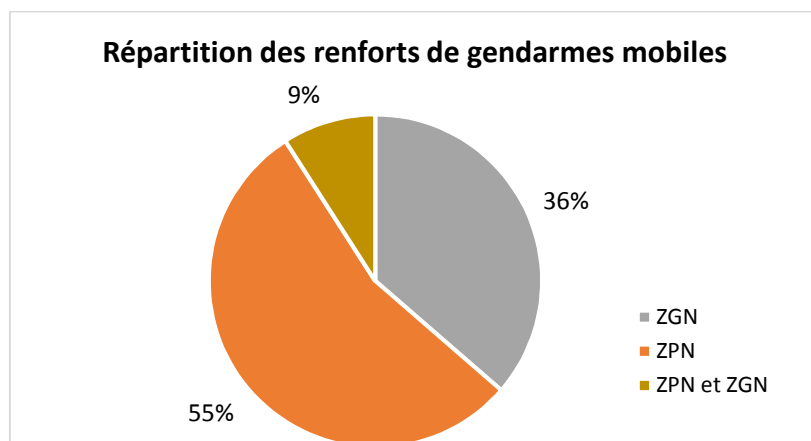
Pour l'année 2021, 12 opérations se sont par ailleurs tenues sous réquisition du Procureur de la République soit en moyenne une opération par mois. Ces opérations consistent essentiellement en des contrôles routiers, d'alcoolémie, de sécurisation des baies et du centre-ville ainsi que des établissements de nuit, mais également de contrôle des arrivées du Betico et de sécurisation des établissements scolaires à la veille des vacances, opérations multipliées en raison de rixes survenues dès le 2<sup>ème</sup> trimestre 2021.

En zone gendarmerie, près de 1 118 opérations anti-délinquance ont été menées sur 27 communes, et principalement sur les communes de l'agglomération avec 486 opérations pour les communes de Dumbéa, du Mont-Dore et de Païta.

### 1-3 Les renforts GM (en zone police ou en maintien de l'ordre en zone gendarmerie)

120 renforts de gendarmes mobiles ont été mobilisés en 2021 dont :

- 55% pour la zone police (Nouméa) afin de sécuriser les grands rassemblements / manifestations et en appui de la DTPN pour les opérations anti-délinquance notamment sur les baies de Nouméa et aux abords des établissements de nuit.
- 36% pour la zone gendarmerie pour prévenir les troubles à l'ordre public sur des conflits sociaux (usine du Sud notamment) ou des conflits en zone coutumière comme à Belep, Maré ou encore à l'île des Pins.



### 1-4 Les saisies et dessaisissements d'armes

Les auteurs de violences conjugales, détenteurs d'une arme, font l'objet d'une inscription systématique sur le fichier national des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes (FINIADA) sur décision de l'autorité judiciaire et d'une procédure de saisie de leurs armes à feu.

En 2020, sur les **66** personnes inscrites au FINIADA à la suite d'une décision judiciaire, **21** inscriptions concernent des violences sur conjointe, concubine ou partenaire lié par un pacte civil.

En 2021, sur les **203** personnes inscrites au FINIADA à la suite d'une décision judiciaire, **65** inscriptions concernent des violences sur conjointe, concubine ou partenaire lié par un pacte civil.

On note que le nombre d'inscriptions sur FINIADA suite à une décision judiciaire a été multiplié par trois en un an.

Inscriptions au Fichier National des Interdits d'Acquisition et de Détention d'Armes (FINIADA)					
MOTIFS	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Dessaisissement	0	67	39	30	136
Remise	43	13	7	2	65
Décision Judiciaire	35	56	66	203	360
<b>TOTAL</b>	<b>78</b>	<b>136</b>	<b>112</b>	<b>235</b>	<b>561</b>

## 2 – Les actions de prévention

### 2-1 Bilan de la police de la sécurité au quotidien

L'expérimentation menée à Pierre-Lenquette Montravel (PLM et) Tindu depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018, s'articule autour des 2 grands principes d'action de la PSQ : renforcer la présence sur la voie publique et approfondir le partenariat avec l'ensemble des acteurs du quartier.

Des actions structurantes ont été mises en œuvre et ont permis de renouveler la manière d'appréhender les problématiques de sécurité dans le quartier.

Ainsi, la création d'un groupe de sécurité de proximité (GSP) **devenu brigade spécialisée de terrain (BST) en 2020** permet d'allier répression, dissuasion et contact avec la population. Composée de policiers fidélisés sur le quartier, la BST travaille en horaires élargis pour une meilleure adaptation de l'action policière aux réalités de la délinquance.

#### ACTIVITES DES BST

##### Focus - statistiques QRR 2021

- Patrouilles pédestres dans les cités de <b>PLM et Tindu</b> - contacts avec la population :	12 572
- Opérations de sécurisation des transports en commun :	72
- Contacts avec les commerçants :	1 027
- Contacts avec les responsables d'établissements scolaires :	97
- Consultation sûreté en matière de cambriolage :	4
- Nombre de personnes interpellées :	252
- Baisse drastique du nombre de cambriolages :	- 45,82% en 2 ans (251 en 2019 / 136 en 2021)

##### Focus - statistiques BST 2021

- Patrouilles pédestres <b>toutes BST</b> - contacts avec la population :	36 973
- Opérations de sécurisation des transports en commun :	480
- Contacts avec les commerçants :	3 560
- Contacts avec les responsables d'établissements scolaires :	268
- Consultation sûreté en matière de cambriolage :	25
- Nombre de personnes interpellées :	997
- Baisse drastique du nombre de cambriolages :	- 39,39% en 2 ans (1183 en 2019 / 717 en 2021)

Depuis la généralisation de la sécurité du quotidien, la zone police est découpée en 4 secteurs et compte des groupes de partenariat opérationnels (GPO) à Magenta, Rivière Salée et Tuband. Ainsi, 33 GPO pour les 4 secteurs de Nouméa ont été recensés en 2021, pour un total de 163 problématiques évoquées en GPO dont 151 résolues.

Les principales thématiques évoquées lors de ces GPO concernaient :

- tapage musical et consommation d'alcool ;
- jets de pierres projectiles sur les bus TANEO ;
- stationnements anarchiques et obstacles devant les accès secours ;
- problématique des SDF alcoolisés, agressifs ;
- perturbateurs indésirables ;
- regroupements avec rixes ;
- petits deals de stupéfiants ;
- problématique liée à certains nakamals.

## 2-2 Prise en charge des ivresses publiques manifestes

Trois nouvelles chambres de sûretés (cellules de dégrisement) ont été inaugurées en avril 2021 au commissariat central de Nouméa. Ce sont ainsi 5 places supplémentaires qui abritent des individus en état d'ivresse publique manifeste.

Ce placement est impératif au nom de la tranquillité publique mais se doit d'être complété par une approche plus aboutie en matière de prévention et d'éducation, notamment par une prise en charge psychologique et addictologique.

## 2-3 Le dispositif d'accueil et l'accompagnement des victimes

### En zone police

Les commissariats de police ont mis en place un système d'accueil par pastilles de couleur :



La brigade de protection de la famille a été renforcée de 4 OPJ spécialement dédiés aux VIF. Un officier référent VIF a été nommé. **Les procédures VIF sont identifiées et traitées de façon « ultra prioritaire »**. Le bureau de prévention et de partenariat poursuit son action soutenue dans la prise en charge pluridisciplinaire des victimes VIF.

Enfin, un protocole d'intervention des équipages primo intervenants est également mis en œuvre.

### En zone gendarmerie

L'année 2021 a vu la création de la Maison de Confiance et de Protection des Familles (ex-BPDJ) qui compte 5 militaires à Nouméa et à Koné et qui porte une triple ambition :

- **Identification** : un point d'entrée unique pour tous les partenaires au niveau du commandement de la gendarmerie de Nouvelle-Calédonie,
- **Appui et soutien** : une unité d'appui y compris judiciaire au profit des unités dans la prise en charge et l'accompagnement des personnes les plus vulnérables (en 2021 : 47 auditions mineurs et 3 auditions VIF),
- **Pilotage** : un outil de coordination et de mise en cohérence des efforts en matière de prévention et de prise en charge des victimes en lien avec les associations.

En mai, 32 correspondants Territoriaux de Prévention (réfèrent AVIF) ont été formés. En dehors des créneaux horaires d'appel de SOS Écoute, le centre d'opération et de renseignement de la Gendarmerie assure le relais du réseau des « familles d'accueil et transporteurs » entre 1h et 9h. Un réfèrent « VIF » est désigné par brigade territoriale. 6 Téléphones Grave Danger (TGD) sont déployés sur le territoire, dont 2 en province Sud. **Enfin, des actions de prévention en milieu scolaire ont concerné 4 755 élèves en 2021 et 1 873 hors milieu scolaire.**

#### En milieu hospitalier

Par ailleurs, le secteur de la santé est impliqué à travers la création d'un dispositif d'accueil des victimes (DAV) au sein du centre hospitalier territorial Gaston Bourret, soutenu financièrement par l'État et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

À travers ce dispositif d'accueil en urgence, les victimes bénéficient dans un même lieu d'une prise en charge pluridisciplinaire. Un protocole de prise des plaintes au CHT a été signé avec les forces de l'ordre en avril 2019 et un formulaire de plainte simplifié sera prochainement déployé. L'hôpital le transmettra aux forces de l'ordre qui se rendront ensuite sur place ou prendront rendez-vous avec la victime dès sa sortie d'hospitalisation.

En 2021, le DAV a suivi 223 victimes qui ont consulté ou ont été hospitalisées au Médipôle. 35% des victimes suivies proviennent des urgences et environ 30% de la maternité de l'hôpital. 70% des victimes prises en charge ont moins de 40 ans. Au total, ce sont 88 plaintes qui ont été spontanément déposées en 2021.

## **2-4 Les dispositifs d'engagement citoyen**

L'association « **Cadets de la Gendarmerie de Nouvelle-Calédonie** » a été créée le 23 juillet 2019, à l'initiative du commandement de la gendarmerie et du Haut-commissariat.

Cette association cible les jeunes mineurs de 16 à 18 ans pour former chaque année 2 promotions de 25 d'entre eux, en proposant un parcours développant le sens civique, la citoyenneté, le respect de soi et des autres. C'est un véritable atout pour une politique de prévention.

En 2021, 49 jeunes ont suivi ce stage financé par la province Sud, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le Haut-commissariat. En juin 2021, ce dispositif a remporté le prix national « Armée-Jeunesse ».





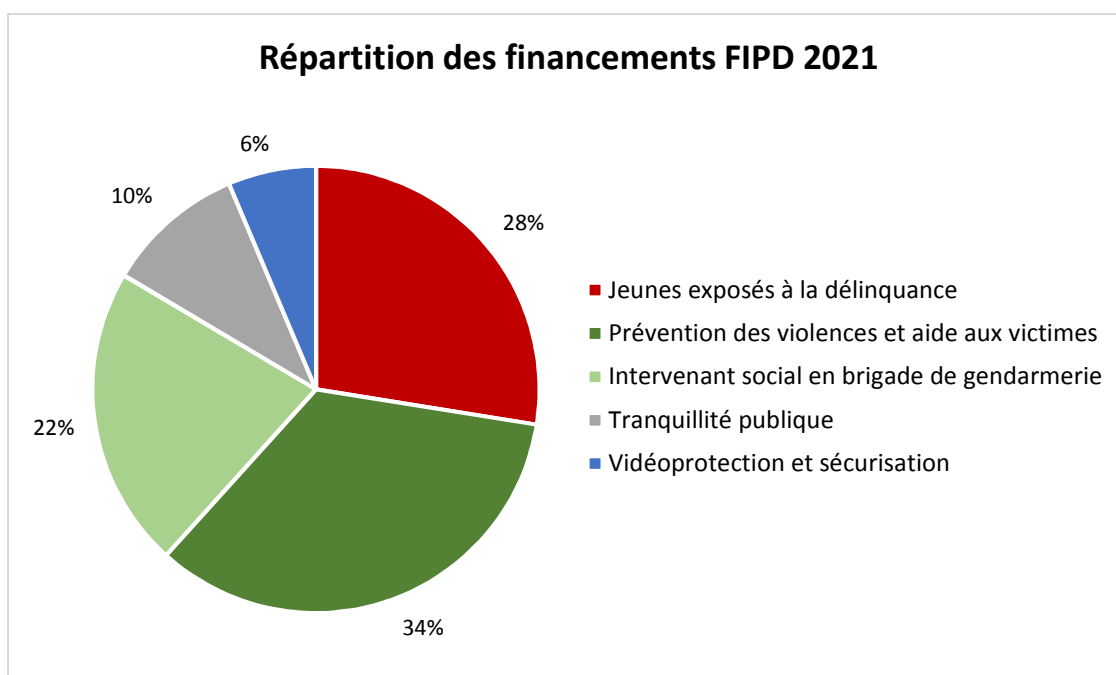
Un dispositif similaire existe en zone police : celui des **élèves pairs** déployé depuis 2020 au lycée Jules-Garnier, qui a permis de former 9 jeunes à la médiation. L'objectif est d'étendre le dispositif aux établissements pour lesquels les sujets de sécurité sont très prégnants.

## 2-5 Le FIPD

La dotation budgétaire annuelle du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) est de 230 000 €, soit près de 27 500 000 XPF, hors conventions partenariales de financement des postes d'intervenant social en brigade de gendarmerie.

En 2021, 36 projets ont été financés pour un montant total de 35 millions XPF dont notamment l'installation d'une intervenante sociale pour les brigades de gendarmerie de la province Nord, des bureaux d'aide aux victimes aux tribunaux de première instance de Koné et de Lifou, mais aussi la mise en œuvre du stage de responsabilisation des auteurs de violences conjugales.

Programmes d'action	Nombre de projets financés	Subventions attribuées	
		en €	en XPF
Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance	13	82 383 €	9 830 907 XPF
Actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes	13	102 315 €	12 209 427 XPF
Actions pour améliorer la tranquillité publique	6	30 226 €	3 606 921 XPF
Intervenant social en brigade de gendarmerie	2	65 364 €	7 800 000 XPF
Vidéoprotection, équipement des polices municipales, sécurisation des établissements scolaires	2	19 076 €	2 276 372 XPF
<b>Total général</b>	<b>36</b>	<b>299 364 €</b>	<b>35 723 628 XPF</b>





### III. PRIORITES D'ACTION POUR 2022

---

#### 1 – La lutte contre la délinquance du quotidien / les atteintes aux biens

La lutte contre la délinquance du quotidien est une priorité de l'État.

Sur le volet répressif, les opérations anti-délinquance vont se poursuivre sur des zones et des périodes déterminées, sensibles aux sujets de sécurité. **La présence sur la voie publique constituera l'indicateur de référence**, en identifiant bien les lieux et les créneaux horaires qui supposent la plus grande vigilance.

Les vacances scolaires feront ainsi l'objet d'une vigilance particulière, notamment en brousse.

Sur le volet prévention, le travail collaboratif avec les acteurs et particulièrement les maires sur le volet prévention de la délinquance doit se poursuivre à travers les contrats locaux de sécurité afin de définir des priorités d'action.

#### 2 – La lutte contre les stupéfiants

Il convient de prévenir le risque de banalisation de la culture et de la consommation de cannabis, qui est souvent le prélude à des conduites aggravées.

Des actions inter-services seront menées en ce sens, en étroite association avec la direction régionale des douanes et seront élargies aux autres produits stupéfiants. Elles prendront la forme de contrôles routiers mais également d'opérations plus ciblées notamment dans les transports en commun routiers et maritimes ou encore les entrepôts de colis postaux.

#### 3 – La lutte contre les violences intrafamiliales

Des **formations spécifiques** à l'attention des personnels de police seront conduites en 2022 et des actions de communication et de promotion des plateformes numériques seront menées ([arretonslesviolences.gouv.fr](http://arretonslesviolences.gouv.fr), [moncommissariat.fr](http://moncommissariat.fr)).

Le haut-commissariat mettra en œuvre un **dispositif de nuitées hôtelières** sur l'agglomération pour les victimes et familles en situation de détresse en cas d'insuffisance de place dans les structures dédiées.

À ce jour, 6 structures d'hébergement permettent d'accueillir les victimes et leurs enfants sur la Grande-Terre et un réseau des familles d'accueil et de transporteurs est géré par SOS Écoute, et dispose de familles dans dix-neuf communes, y compris dans les îles Loyauté et à l'île des Pins.

Dans les îles Loyauté, les dispositifs d'accueil sont mis à disposition dans certains presbytères.

Le centre d'hébergement d'urgence (CHU) de la province Sud, dans le nord de Nouméa et géré par l'association Accueil, a subi des travaux de réhabilitation et de sécurisation qui auront en outre permis la mise à disposition de 15 places d'hébergement d'urgence supplémentaires. Ce nouveau centre, investi début mars et inauguré ce 8 mars 2022 pourra désormais proposer un accueil des femmes victimes pour des périodes pouvant aller jusqu'à trois mois, avec possibilité de renouvellement

D'autres projets sont en cours pour compléter ce dispositif :

- réhabilitation d'un ancien foyer d'urgence est à l'étude à Poindimié (maison Kabar).
- déploiement d'un dispositif d'hébergement de réinsertion en province Nord en partenariat avec

la société immobilière calédonienne (SIC).

- réaménagement d'une ancienne maison de retraite communale en « maison de jeunes » comptant 2 hébergements dédiés aux victimes des violences intrafamiliales à Bourail.

#### 4 – La sécurité routière

Malgré une présence plus marquée des forces de l'ordre et des contrôles accrus, les chiffres de la mortalité routière restent à des niveaux anormalement élevés.

**L'objectif est de lutter contre l'idée ancrée de la fatalité** : 90% des accidents résultent d'un défaut de comportement.

Un travail est en cours sur le déploiement du LAPI (lecteur automatique des plaques d'immatriculation) à l'aide de capteurs fixes sur le territoire, qui permettra à terme l'installation de radars automatiques mais aussi et surtout l'identification des véhicules en circulation déclarés volés.

En lien avec le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, l'objectif est aussi de relancer la tenue prochaine du Conseil Permanent de Sécurité Routière en vue de dégager les orientations d'un plan de lutte contre l'insécurité routière sur la base du constat des déterminants déjà présentés :

- la vitesse ;
- l'alcool et les comportements addictifs ;
- le non port de la ceinture de sécurité.

À cet effet, le Haut-commissariat a lancé une campagne de sensibilisation sur le port de la ceinture de sécurité. En 2021, le non port de la ceinture de sécurité a été relevé dans 78,4% des accidents mortels de la circulation.

---

Chiffres nature et évolution de la délinquance / source : SSMI

Déclinaisons territoriales / source : données locales des services actifs de police et de gendarmerie

Réalisé en collaboration avec les services du commandement de la gendarmerie et de la direction territoriale de la police nationale.